



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE DES MOINS DE 25 CV

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 :

Le Moto-Club Fontenay le Comte organise les 16 et 17 Avril 2011 une manche du Championnat de France Vitesse des moins de 25cv sur le circuit de la Michetterie à Fontenay - le - Comte.

Les classes suivantes seront admises en Championnat de France et Championnat de Ligue

50 cm³ 2 temps à boîte de vitesse

Et au dessus de 50cm³ jusqu'à 80cm³ 2 temps à boîte de vitesse

Les machines de la Coupe MALOSSY pourront participer aux épreuves comptant pour le Championnat (sous réserve d'homologation de puissance après passage au banc)

Catégorie « découverte » de 50 à 80 cm³ 2 temps à boîte de vitesse ou variateur et 125 cm³ 4 temps monocylindre à boîte de vitesse ou variateur ouverte aux licenciés première année et aux pilotes titulaires d'une licence « 1 manifestation »,

ARTICLES 2 : CONCURRENTS

Les différentes catégories sont ouvert aux les pilotes âgés de :

8 à 10 ans pour les machines: 50cc 2 temps et 100cc 4 temps avec roues de 12 pouces

11 à 12 ans pour les machines: 80cc et 125cc 4 temps

En fonction de leur age,les pilote devront obligatoirement être titulaires soit:

- du C.A.S.M
- du guidon d'or
- du guidon d'argent

Pour les courses finales,il sera admis sur le circuit développant 1083 m un maximum de 29 concurrents.

Pour les essais,il sera admis 20% de concurrents en plus.

Tous pilotes mineurs devra être obligatoirement accompagné d'une personne représentant légal ou mandaté, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote) pour accéder à la zone de panneautage,

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS:

(3.1)Engagement à l'année

Un tarif spécial de 84 euros par épreuve (location du transpondeur comprise) sera appliqué pour les pilotes s'engageant à toutes les épreuves du championnat. Les bulletins d'inscription, accompagnés des chèques et enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du pilote, devront être transmis 30 jours avant l'épreuve.

Les bulletins d'inscription, accompagné des chèques libellés au nom de l'organisateur ainsi qu'une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du pilote, tel que précisé sur le formulaire d'engagement devront être transmis au plus tard le 20 février 2011 cachet de la poste faisant foi à:

**Monsieur Gérard Chouin
La Ramonnière
44 521 Oudon**

(3.1) Engagement course par course

Les demandes d'engagements devront être adressées au Moto-Club Fontenay le Comte Mr Poupin Laurent 106 Résidence la Pommeraie 23 rue des Cordiers 85200 Fontenay le Comte au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), accompagnées d'un droit de 105 euros non remboursable et d'une enveloppe timbrée au nom et adresse du pilote.

Le chèque sera libellé au nom du MC Fontenay le Comte

L'organisateur pourra refuser l'engagement des pilotes non engagés dans les délais prescrits, lorsque la capacité prévue au règlement aura été atteinte.

La participation à l'épreuve sera confirmée aux pilotes dans les huit jours suivant la date limite des engagements.

ARTICLE 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les concurrents devront se présenter au secrétariat, munis des pièces suivantes selon les horaires qui seront établis à la date de clôture des engagements:

**Confirmation d'engagement
Permis de conduire ou C.A.S.M
Licence 2011
Chèque de caution de 200 euros (transpondeur)**

Les pilotes se rendent ensuite aux vérifications techniques avec leur équipement complet. Les machines devront être présentées avec leurs numéros de courses peints et réglementaires.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Deux séances d'essais chrono de 15 minutes seront proposées. Les qualifications se feront au chrono.

Horaires prévisionnels: voir document ci-joint

COURSES

Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe obligatoire seront effectués avant chaque

départ. Les courses se dérouleront sur le nombre de tours suivant: 18 tours

CLASSEMENTS

Article 11 du ch . fr Vitesse

Pour être classé et avoir droit aux prix prévus par les organisateurs,tout pilote devra avoir accompli au minimum 75% de la distance effectuée par le vainqueur et avoir franchi la ligne d'arrivée après le passage de celui-ci.

ARTICLE 6 : LES PRIX

Conforme au règlement du Championnat de France de vitesse -25cv

ARTICLE 7 : RECLAMATIONS

Modalités conformes au code Sportif National.

ARICLE 8 : ASSURANCE

Cette épreuve est assurée conformément aux prescriptions en vigueur (décret 58.1430) et a obtenu le visa de la F.F.M La police d'assurance (responsabilité civil risque A,C,D) a été souscrite auprès de AMV assurance (**en cours)**

ARTICLE 9 : OFFICIELS

Délégué F.F.M :	CHOUIN Gérard licence n° 006765
Directeur de course :	AUDUREAU Norbert licence n° 002548
Directeur de course adjoint :	à désigner
Commissaires sportifs :	LEBEAU Philippe licence n° 014778
	DUTERTRE Philippe licence n° 039003
Commissaires de piste :	BARD Jacky licence n° 150828
	CHEVALLEREAU Bastien licence n°060847
	CHEVALLEREAU Yves licence n°006675
	MARTINEAU Jean licence n° 167154
Commissaire technique :	DUMORD Jean-Marc licence n° 009366
	LECOMTE Eric licence n°039453
Chronométrage :	EMERY Jeannine licence n°024681
	TOMAT André licence n°023131
	TOMAT Germaine licence n°023132

ARTICLE 10 : APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires

Sportifs, conformément au règlement du Championnat de France des moins de 25cv, de l'annexe A et du code sportif National de la F.F.M.

ARTICLE 11 : DISCIPLINE

POUR TOUTE INCORRECTION, MENACE OU AGRESSION ENVERS UN OFFICIEL FEDERAL DE LA PART D'UN PILOTE OU DE SON ENTOURAGE, LE PILOTE SERA CONSIDERE COMME RESPONSABLE ET SERA PASSIBLE DE SANCTIONS.

VISA DU CLUB

Date

Transmis le

Cachet et signature

VISA LMR

Date

Transmis le

Cachet et signature

VISA FFM

Date

Transmis le

Cachet et signature